

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190701-0000020423-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 03/07/2019

Réception par le Préfet : 03/07/2019

Publication : 08/07/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-2-7

Séance du lundi 1 juillet 2019

POLITIQUE DU TOURISME APPROBATION DU PACTE DE DESTINATION ALSACE 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le Schéma Régional de Développement du Tourisme 2018-2023,
- VU la Stratégie d'Innovation et de Développement Tourisme de l'Alsace 2017-2021,
- VU l'avis favorable de la 2ème Commission lors de sa réunion du 7 juin 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Pacte de Destination Alsace 2019 joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Conseil départemental pour siéger au sein du comité stratégique local de destination prévu dans le Pacte précité,
- Désigne Philippe TRIMAILLE, conseiller départemental, en qualité de représentant du Département au sein du comité stratégique local de destination précité.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité